

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.027

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT D'UN ESPACE MUSEAL A PONTAILLAC
MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 13 novembre 2002, l'Assemblée Délibérante a approuvé le projet d'aménagement d'un espace muséal dans l'ancien marché de Pontaillac. Le coût global de l'opération a été estimé à 828.500,00 Euros TTC environ.

A cet effet un dossier de consultation d'entreprises en vue de procéder à la réalisation des travaux a été établi par l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est M. Philippe LAVIGNE désigné pour cette opération. Ce dossier comprend 8 lots séparés :

- Lot n° 1 - DEMOLITIONS-GROS OEUVRE
- Lot n° 2 - ETANCHEITE SUR SUPPORT BETON
- Lot n° 3 - MENUISERIES ALUMINIUM-SERRURERIE
- Lot n° 4 - MENUISERIES BOIS
- Lot n° 5 - CLOISONS SECHES-FAUX PLAFONDS
- Lot n° 6 - ELECTRICITE-CHAUFFAGE
- Lot n° 7 - PLOMBERIE VMC
- Lot n° 8 - PEINTURES-RAVALEMENT

Un avis d'appel public à la concurrence sur appel d'offres ouvert a été lancé le 21 janvier 2003. La remise des offres a été fixée le 27 février 2003 à 17 h 00.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le mardi 4 mars 2003 pour procéder à l'ouverture des plis.

Au cours de la réunion du 11 mars 2003, la Commission d'Ouverture des Plis a décidé, après analyse des différentes propositions, de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 : Entreprise PITEL
pour un montant de (base) 162 669,04 EUROS TTC
- Lot n° 2 : Entreprise S.E.O. ATLANTIQUE
pour un montant de 26 982,65 Euros TTC
- Lot n° 3 : infructueux
- Lot n° 4 : Entreprise ROUIL
pour un montant de 11 525,73 Euros TTC
- Lot n° 5 : Entreprise GABOREAUD
pour un montant de (base) 33 538,47 Euros TTC
(plus-value variante plafond staff) 1 301,24 Euros TTC
TOTAL : 34 839,71 Euros TTC
- Lot n° 6 : Entreprise BRUNET DROUILLAC
pour un montant de Euros 112 655,78 TTC
- Lot n° 7 : infructueux
- Lot n° 8 : Entreprise Yann RIVIERE
pour un montant de 27 495,02 Euros TTC

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises dont les offres ont été retenues par la Commission d'Ouverture des Plis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Travaux du 12 mars 2003,
- VU les choix de la Commission d'Appel d'Offres en date des 4 et 11 mars 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'Offres Ouvert concernant l'aménagement d'un espace muséal dans l'ancien marché de Pontaillac, en application du Code des Marchés Publics,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises :

Lot n° 1 : Entreprise PITEL
pour un montant de (base) 162 669,04 EUROS TTC

Lot n° 2 : Entreprise S.E.O. ATLANTIQUE
pour un montant de 26 982,65 Euros TTC

Lot n° 3 : infructueux

Lot n° 4 : Entreprise ROUIL
pour un montant de 11 525,73 Euros TTC

Lot n° 5 : Entreprise GABOREAUD pour un montant de
(base) 33 538,47 Euros TTC
(plus-value variante plafond staff) 1 301,24 Euros TTC
TOTAL : 34 839,71 Euros TTC

Lot n° 6 : Entreprise BRUNET DROUILLAC
pour un montant de Euros 112 655,78 TTC

Lot n° 7 : infructueux

Lot n° 8 : Entreprise Yann RIVIERE
pour un montant de 27 495,02 Euros TTC

- D'imputer les dépenses sur le Budget Communal 2003 article 2313 322.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS